VILLE DE
LA FLÈCHE

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 JANVIER 2023

SÉANCE n° 01

VILLE DE LA FLÈCHE

CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 16 JANVIER 2023
SÉANCE N° 1

PROCÈS-VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE LUNDI 16 JANVIER à 19 heures, le Conseil Municipal de LA FLÈCHE s'est réuni à l'hôtel de Ville, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Maire

Les conseillers municipaux suivants étaient convoqués :

Mme GRELET-CERTENAIS	M. DANGREMONT	Mme MÉNAGE
M. LANGLOIS	Mme MÉTERREAU	M. CHAUVIN
Mme JUGUIN-LALOYER	M. KOUYATÉ	Mme RACHET
M. JAUNAY	Mme DUBOIS-GASNOT	M. GUICHON
Mme BOIGNÉ	M. TEIXEIRA	Mme LECOMTE-DENIZET
M. MASLOH	Mme LOISON	M. BESNARD
Mme PLARD	M. RIBOT	Mme EL ALAOUI
Mme CHEVALIER	M. BERTIN	Mme PAUVERT
M. MOREAU-CHAUVIN	Mme DEZÉ	M. CULORIER
Mme BOUILLOUD	Mme DELHOMMEAU	Mme FRESNEAU
M. MAGUÉ	Mme DUBREUIL	M. MUNSCH

<table>
<tr><td>Date de convocation : 10/01/2023</td><td rowspan="5"><u>Absents excusés</u> :
- Mme MÉTERREAU pouvoir à M. Dangremont
- Mme LECOMTE-DENIZET pouvoir à Mme Ménage
- Mme PAUVERT pouvoir à Mme Rachet
- Mme DELHOMMEAU pouvoir à Mme Fresneau
- Mme PLARD</td></tr>
<tr><td>Elus en exercice : 33</td></tr>
<tr><td>Elus présents : 28</td></tr>
<tr><td>Elus absents : 5</td></tr>
<tr><td>Pouvoirs : 4</td></tr>
<tr><td colspan="2">M. Guillaume CULORIER, conseiller municipal, est nommé secrétaire de séance.</td></tr>
</table>

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

D001 Décision Modificative n° 2/2022 – Budget principal – Ville de La Flèche
D002 Décision Modificative n° 2/2022 – Budget annexe – Assainissement
D003 Décision Modificative n° 2/2022 – Budget annexe – Cinéma le Kid
D004 Assujettissement à la TVA pour la gestion des cellules commerciales place Henri IV et rue Carnot
D005 Concours des rubans du Patrimoine 2022 – Dotation
D006 Conditions générales d'adhésion au pôle seniors de la Ville de La Flèche – Modification
D007 Convention de participation aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association – 2023-2026
D008 Personnel municipal – Modification du tableau des emplois
D009 Acquisition (pour partie) de la parcelle BW 27 – Terrains à bâtir dans le parc d'activités de la Jalêtre – Rue Jacques Rezé
D010 Vente (pour partie) de la parcelle BW 27 et BW 116 – Terrains à bâtir dans le parc d'activités de la Jalêtre – Rue Jacques Rezé
D011 Avis de la commune sur la demande d'autorisation environnementale relative à l'extension et l'aménagement du Zoo de La Flèche
D012 Convention d'occupation privative du domaine public – Dépôt et gestion de distributeur automatique de pain – Quartier de Verron
D013 Charte de jumelage entre La Flèche et Huelma (Espagne)
D014 Adoption de décisions municipales

Madame la Maire excuse les élus absents et énonce les pouvoirs, le quorum étant atteint, elle déclare la séance ouverte.

En vertu de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Guillaume CULORIER, conseiller municipal, est nommé secrétaire de séance.

Madame la Maire demande aux membres de l'assemblée s'il y a des observations ou des remarques à propos du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 28 novembre 2022.
Aucune remarque n'étant formulée, ce rapport est définitivement adopté à l'unanimité et la séance débute par un point d'étape du dossier Action Cœur de Ville par Benoît BAR, chef de projet.
En introduction de cette présentation, la Maire rappelle l'importance du programme Action Cœur de Ville pour la Ville de la Flèche, en lien avec les différents partenaires et les financeurs.
Une première tranche du programme s'achève. L'Etat vient d'annoncer une seconde tranche dotée de 5 milliards d'euros pour 4 ans. Il est essentiel que la Ville de La Flèche soit investie afin de développer de nouveaux projets au profit des habitants du territoire.

SOMMAIRE

D001 – DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – EXERCICE 2022
– BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE LA FLÈCHE ---------- 7

D002 – DÉCISION MODIFICATIVE N°2
– EXERCICE 2022 BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT ---------- 11

D003 – DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – EXERCICE 2022
– BUDGET ANNEXE CINÉMA MUNICIPAL « LE KID » ---------- 12

D004 – ASSUJETTISSEMENT À LA T.V.A. POUR LA GESTION DES CELLULES COMMERCIALES
PLACE HENRI IV ET RUE CARNOT ---------- 13

D005 – CONCOURS DES RUBANS DU PATRIMOINE 2022 – DOTATION ---------- 13

D006 – CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADHÉSION AU PÔLE SENIORS DE LA VILLE DE LA FLÈCHE –
MODIFICATION ---------- 14

D007 – CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES
PRIVÉES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION – 2023-2026 ---------- 15

D008 – PERSONNEL MUNICIPAL – MUTUALISATION DU SERVICE COMMUNICATION ET
MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ---------- 15

D009 – ACQUISITION (POUR PARTIE) DE LA PARCELLE BW 27
– TERRAINS A BATIR DANS LE PARC D'ACTIVITES DE LA JALÊTRE – RUE JACQUES REZE ---------- 16

D010 – VENTE (POUR PARTIE) DE LA PARCELLE BW 27 ET BW 116
– TERRAINS A BATIR DANS LE PARC D'ACTIVITES DE LA JALÊTRE – RUE JACQUES REZE ---------- 17

D011 – EXTENSION DU PARC ZOOLOGIQUE DE LA FLÈCHE :
PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL ---------- 18

D012 – CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC
– DEPOT ET GESTION DE DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE PAIN – QUARTIER DE VERRON ----- 19

D013 – CHARTE DE JUMELAGE ENTRE LA FLÈCHE ET HUELMA (ESPAGNE) ---------- 20

D014 – ADOPTION DE DÉCISIONS MUNICIPALES ---------- 21

ANNEXE 1 – PRÉSENTATION D'UN POINT D'ÉTAPE DU DISPOSITIF ACTION CŒUR DE VILLE ----- 22

D001 – DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – EXERCICE 2022 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE LA FLÈCHE

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Considérant qu'il convient de procéder à quelques ajustements budgétaires de fin d'exercice au titre de 2022,

Considérant que ce dossier a été présenté à la commission Ressources, Participation citoyenne, Citoyenneté, Commerce le 11 janvier 2023.

Considérant la présentation synthétique ci-après

Les nouvelles recettes de fonctionnement s'élèvent à un total de **– 16 861.85 €**, dont :

- **- 49 837.96 €** de recettes réelles de fonctionnement,
- **+ 5 000.00 €** de recettes d'ordre de fonctionnement,
- **+ 27 976.11 €** de résultat n-1 reporté (syndicat du loir)

Vous trouverez ci-dessous, le détail des recettes de fonctionnement par chapitre budgétaire :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	157 012,34	0,00	0,00	0,00	157 012,34
70	Produits services, domaine et ventes div	3 322 530,00	0,00	0,00	0,00	3 322 530,00
73	Impôts et taxes	11 045 337,44	0,00	0,00	0,00	11 045 337,44
74	Dotations et participations	4 776 984,00	0,00	0,00	0,00	4 776 984,00
75	Autres produits de gestion courante	724 822,00	0,00	0,00	0,00	724 822,00
	Total des recettes de gestion courante	**20 026 685,78**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**20 026 685,78**
76	Produits financiers	509 411,67	0,00	0,00	0,00	509 411,67
77	Produits exceptionnels	597 352,18	0,00	-49 837,96	-49 837,96	547 514,22
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	10 000,00		0,00	0,00	10 000,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	**21 143 449,63**	**0,00**	**-49 837,96**	**-49 837,96**	**21 093 611,67**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*439 100,00*		*5 000,00*	*5 000,00*	*444 100,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	***439 100,00***		***5 000,00***	***5 000,00***	***444 100,00***
	TOTAL	**21 582 549,63**	**0,00**	**-44 837,96**	**-44 837,96**	**21 537 711,67**
						+
					R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**1 826 850,65**
						=
					TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**23 364 562,32**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	**2 150 410,01**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

Les nouvelles dépenses de fonctionnement s'élèvent à un total de **– 16 861.85 €**, dont :

- **+ 38 874.90 €** de dépenses réelles de fonctionnement,
- **- 55 736.75 €** de dépenses d'ordre de fonctionnement.

Vous trouverez ci-dessous, le détail des dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	5 754 283,47	0,00	41 010,00	41 010,00	5 795 293,47
012	Charges de personnel, frais assimilés	11 587 606,94	0,00	0,00	0,00	11 587 606,94
014	Atténuations de produits	8 500,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00
65	Autres charges de gestion courante	1 664 487,00	0,00	59 000,00	59 000,00	1 723 487,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	**19 014 877,41**	**0,00**	**100 010,00**	**100 010,00**	**19 114 887,41**
66	Charges financières	773 000,00	0,00	0,00	0,00	773 000,00
67	Charges exceptionnelles	860 000,00	0,00	0,00	0,00	860 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	16 500,00		0,00	0,00	16 500,00
022	Dépenses imprévues	66 800,00		-61 135,10	-61 135,10	5 664,90
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	**20 731 177,41**	**0,00**	**38 874,90**	**38 874,90**	**20 770 052,31**
023	*Virement à la section d'investissement (5)*	*1 447 646,76*		*-55 736,75*	*-55 736,75*	*1 391 910,01*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*1 202 600,00*		*0,00*	*0,00*	*1 202 600,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	***2 650 246,76***		***-55 736,75***	***-55 736,75***	***2 594 510,01***
	TOTAL	**23 381 424,17**	**0,00**	**-16 861,85**	**-16 861,85**	**23 364 562,32**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**23 364 562,32**

Les dépenses d'investissement sont diminuées de **- 39 058.95.00 €**, dont :

- **- 41 010.00 €** de dépenses réelles d'investissement,
- **+ 5 000.00 €** de dépenses d'ordre d'investissement,
- **- 3 048.95 €** de résultat n-1 reporté

Vous trouverez ci-dessous, le détail des dépenses d'investissement par chapitre budgétaire :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	608 513,06	0,00	4 150,00	4 150,00	612 663,06
204	Subventions d'équipement versées	142 834,46	0,00	0,00	0,00	142 834,46
21	Immobilisations corporelles	1 265 672,57	0,00	118 390,00	118 390,00	1 384 062,57
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 411 630,97	0,00	-163 550,00	-163 550,00	2 248 080,97
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**4 428 651,06**	**0,00**	**-41 010,00**	**-41 010,00**	**4 387 641,06**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 426 500,00	0,00	0,00	0,00	1 426 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	8 028,92		0,00	0,00	8 028,92
	Total des dépenses financières	**1 434 528,92**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 434 528,92**
45...	**Total des opé. pour compte de tiers(8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**5 863 179,98**	**0,00**	**-41 010,00**	**-41 010,00**	**5 822 169,98**
040	*Opéral° ordre transfert entre sections (4)*	*439 100,00*		*5 000,00*	*5 000,00*	*444 100,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*160 000,00*		*0,00*	*0,00*	*160 000,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	***599 100,00***		***5 000,00***	***5 000,00***	***604 100,00***
	TOTAL	**6 462 279,98**	**0,00**	**-36 010,00**	**-36 010,00**	**6 426 269,98**
						+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					**0,00**
						=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					**6 426 269,98**

Les recettes d'investissement sont diminuées de **- 39 058.95 €**, dont :

- **zéro €** de recettes réelles d'investissement,
- **- 55 736.75 €** de recettes d'ordre d'investissement,
- **+ 16 677.80 €** de résultat n-1 reporté

Vous trouverez ci-dessous, le détail des recettes d'investissement par chapitre budgétaire :

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 409 758,89	0,00	0,00	0,00	1 409 758,89
16	Emprunts et dettes assimilées (hors16B)	760 500,00	0,00	0,00	0,00	760 500,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	**2 192 258,89**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 192 258,89**
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	326 361,93	0,00	0,00	0,00	326 361,93
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	837 708,48	0,00	0,00	0,00	837 708,48
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	6 500,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00
16	Compte de liaison : affectat° (BA règlement) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	4 747,53	0,00	0,00	0,00	4 747,53
024	Produits des cessions d'immobilisations	487 466,32	0,00	0,00	0,00	487 466,32
	Total des recettes financières	**1 662 824,26**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 662 824,26**
45...	Total des opér. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	**3 855 083,17**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 855 083,17**
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	1 447 846,76		-55 736,75	-55 736,75	1 391 910,01
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 200 000,00		0,00	0,00	1 200 000,00

VILLE DE LA FLECHE - VILLE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2022

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	160 000,00		0,00	0,00	160 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	**2 870 346,76**		**-55 736,75**	**-55 736,75**	**2 814 610,01**
	TOTAL	**6 495 329,93**	**0,00**	**-55 736,75**	**-55 736,75**	**6 439 593,18**

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**16 677,80**
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**6 456 270,98**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	**5 159 615,01**

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver la décision modificative n°2 du budget principal de la Ville de La Flèche pour l'exercice 2022.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

M. Langlois revient sur la prime SEGUR en s'en félicitant pour les personnels concernés mais déplore que la décision prise par le Gouvernement ne soit pas financée. M. Dangremont confirme et ajoute que c'est également le cas sur le point d'indice.

<u>Adopté à l'unanimité</u>

D002 – DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – EXERCICE 2022
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Vu l'instruction budgétaire et comptable M40 applicable au budget assainissement,

Considérant qu'il convient de procéder à quelques ajustements budgétaires de fin d'exercice au titre de 2022 en dépenses de fonctionnement,

Considérant que ce dossier a été présenté à la commission Ressources, Participation citoyenne, Citoyenneté, Commerce le 11 janvier 2023,

Considérant la présentation synthétique ci-après,

Les nouvelles dépenses de fonctionnement s'élèvent à un total de **zéro €**, dont :

- **zéro €** de dépenses réelles de fonctionnement,
- **zéro €** de dépenses d'ordre de fonctionnement.

Vous trouverez ci-dessous, le détail des dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	812 600,00	0,00	0,00	0,00	812 600,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	337 500,00	0,00	7 000,00	7 000,00	344 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	11 700,00	0,00	0,00	0,00	11 700,00
	Total des dépenses de gestion des services	**1 161 800,00**	**0,00**	**7 000,00**	**7 000,00**	**1 168 800,00**
66	Charges financières	60 300,00	0,00	0,00	0,00	60 300,00
67	Charges exceptionnelles	31 000,00	0,00	0,00	0,00	31 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	20 000,00		0,00	0,00	20 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	80 000,00		-7 000,00	-7 000,00	73 000,00
	Total des dépenses réelles d'exploitation	**1 353 100,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 353 100,00**
023	*Virement à la section d'investissement (6)*	*785 000,00*		*0,00*	*0,00*	*785 000,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*391 900,00*		*0,00*	*0,00*	*391 900,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	***1 176 900,00***		***0,00***	***0,00***	***1 176 900,00***
	TOTAL	**2 530 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 530 000,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**2 530 000,00**

Après en avoir délibéré, il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la décision modificative n°2 du budget annexe de l'assainissement de La Ville de La Flèche pour l'exercice 2022.

- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

<u>Adopté à l'unanimité</u>

D003 – DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – EXERCICE 2022
BUDGET ANNEXE CINÉMA MUNICIPAL « LE KID »

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget du kid,

Considérant qu'il convient de procéder à quelques ajustements budgétaires de fin d'exercice au titre de 2022 en dépenses de fonctionnement,

Considérant que ce dossier a été présenté à la commission Ressources, Participation citoyenne, Citoyenneté, Commerce le 11 janvier 2023.

Considérant la présentation synthétique ci-après

Les nouvelles dépenses de fonctionnement s'élèvent à un total de **zéro €**, dont :

- **zéro €** de dépenses réelles de fonctionnement,
- **zéro €** de dépenses d'ordre de fonctionnement.

Vous trouverez ci-dessous, le détail des dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	518 852,51	0,00	-3 300,00	-3 300,00	515 552,51
012	Charges de personnel, frais assimilés	230 000,00	0,00	0,00	0,00	230 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
	Total des dépenses de gestion des services	**748 952,51**	**0,00**	**-3 300,00**	**-3 300,00**	**745 652,51**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	4 157,49	0,00	3 000,00	3 000,00	7 157,49
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		300,00	300,00	300,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'exploitation	**753 110,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**753 110,00**
023	*Virement à la section d'investissement (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opéral° ordre transfert entre sections (6)*	*6 990,00*		*0,00*	*0,00*	*6 990,00*
043	*Opéral° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	***6 990,00***		***0,00***	***0,00***	***6 990,00***
	TOTAL	**760 100,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**760 100,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**760 100,00**

Après en avoir délibéré, il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la décision modificative n°2 du budget annexe du cinéma municipal « Le Kid » de La Ville de La Flèche pour l'exercice 2022.

- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

<u>Adopté à l'unanimité</u>

D004 – ASSUJETTISSEMENT À LA T.V.A. POUR LA GESTION DES CELLULES COMMERCIALES PLACE HENRI IV ET RUE CARNOT

Madame la Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que l'ensemble immobilier de la place Henri IV et de la rue Carnot ayant fait l'objet d'une grosse réhabilitation sont des locaux à usage commercial.

Cet ensemble est divisé en trois cellules indépendantes dont la principale est exploitée par le Cinéma Le Kid, les deux autres cellules commerciales devant être louées nues à des commerçants.

En conséquence, il est proposé d'opter pour l'assujettissement à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (T.V.A.) auprès des services fiscaux pour la gestion de ces deux cellules commerciales ainsi que pour les activités s'y rapportant.

Une déclaration de TVA avec un code service est déjà souscrite auprès des services fiscaux pour les activités liées au Cinéma, or ce code service ne peut être utilisé pour les deux autres cellules commerciales, leur secteur d'activité étant différent. Un code service pour chaque cellule commerciale va donc être demandé auprès des services fiscaux.

Ce dossier a été présenté à la commission Ressources, Participation citoyenne, Citoyenneté, Commerce le 11 janvier 2023.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver le présent exposé ;
- De décider d'opter pour l'assujettissement à la T.V.A. pour la gestion et les activités des deux cellules commerciales de la place Henri IV et de la rue Carnot à La Flèche.

Adopté à l'unanimité

Départ de Mme Bouilloud à 20 h 05 (pouvoir à Mme Juguin-Laloyer)

D005 – CONCOURS DES RUBANS DU PATRIMOINE 2022 – DOTATION

Lancé en 1994 sous le nom de « Villes et Villages gagnants », le concours les rubans du Patrimoine distingue et récompense des communes et intercommunalités ayant réalisées des opérations de rénovation ou de mise en valeur de leur patrimoine bâti.

Les rubans du Patrimoine sont organisés dans le cadre d'un partenariat entre la Fédération française du Bâtiment, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, la Fondation du patrimoine, la Fédération nationale des Caisses d'Épargne, le Groupement français des Entreprises de Restauration de Monuments historiques.

La Ville de La Flèche a candidaté pour la 28ième édition au titre de la réhabilitation et la restructuration de l'ensemble immobilier intégrant son cinéma et ses commerces en cœur de ville afin de mettre en valeur son patrimoine réhabilité et le faire connaître, de mettre en avant les bénéfices des travaux de la commune, tant sur le plan économique que social, d'engager une reconnaissance du travail accompli par les différents acteurs du projet (architectes, entrepreneurs du bâtiment, commerçants…).

Plusieurs prix sont décernés chaque année au titre des communes et structures intercommunales (plusieurs classement selon la taille des collectivités), un prix spécial du jury et le prix du « dynamisme territorial ».
La Ville de La Flèche a eu l'honneur de recevoir le prix du Dynamisme territorial qui a été officiellement remis à Madame La Maire de La Flèche le vendredi 28 octobre 2022, au carrousel du Louvre à Paris.

Dans le cadre de cette récompense, la Fédération Française du Bâtiment attribue à la Ville de La Flèche une dotation de 3 000 €.

Aussi, il est demandé au Conseil municipal :

- D'autoriser Madame la Maire (ou son représentation) à signer tout document permettant l'encaissement de cette dotation.

Adopté à l'unanimité

D006 – CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADHÉSION AU PÔLE SENIORS DE LA VILLE DE LA FLÈCHE – MODIFICATION

Par délibération en date du 13 décembre 2021 (DGS211213D025), le Conseil municipal a adopté les conditions générales d'adhésion au Pôle seniors de la Ville de La Flèche.

Madame la Maire rappelle que le Pôle Seniors élabore un programme d'activités destiné à favoriser le lien social, l'enrichissement culturel et le partage de temps de convivialité. Il mène des actions de prévention et d'adaptation, en lien avec le vieillissement.

Pour y participer, il faut adhérer au Pôle Seniors et accepter les conditions générales d'adhésion.

Cette adhésion est gratuite. En contre-partie, une carte d'adhérent sera remise.

Le programme d'activités mentionne si les activités sont gratuites ou payantes. Dans les deux cas, l'adhérent doit s'inscrire auprès du Pôle Seniors (sauf pour les séances de cinéma).

Les conditions générales d'adhésion permettent de prendre connaissance des règles liées à ces activités (inscription, règlement de la participation financière, modalités de remboursement, accompagnement durant les sorties, rapatriement en cas de problème de santé, assurance…)

Pour améliorer la gestion de ces activités, il est proposé au Conseil municipal de compléter les conditions générales d'adhésion au Pôle seniors avec les précisions suivantes :

" 2) Inscription aux activités
Les inscriptions se font sur 3 périodes de l'année : janvier mai et septembre. Pour chaque période plusieurs sorties peuvent être proposées. Les adhérents devront faire un choix en donnant un ordre de priorité.

3) Règlement des activités payantes
Pour toute inscription au séjour annuel un acompte de 10% du tarif sera facturé suite à l'inscription "

Après en avoir délibéré, il est demandé au Conseil municipal :

- D'adopter les conditions générales d'adhésion au Pôle Seniors de la Ville de La Flèche jointes en annexe de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

D007 – CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIVÉES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION – 2023-2026

Pour mémoire, le Code de l'éducation (article L442-5) dispose que "les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge (par la collectivité) dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes dans l'enseignement public".

Pour la Ville de La Flèche, les établissements scolaires sous contrat d'association sont les écoles Guéroncin et Sacré Cœur/Saint Jacques.

Ainsi, le montant de la participation communale est déterminé par la Ville par équivalence des moyens mis en œuvre pour les écoles maternelles et élémentaires publiques.
Pour l'année scolaire 2022-2023, cette participation financière a été délibérée par le Conseil municipal le 28 novembre 2022 *(délibération DGS221128D009)*.

Aussi, les conditions de participation de la Ville de La Flèche, basées sur le coût moyen par élève et les effectifs, et les modalités de versement (Début octobre : 40% de la dotation de l'année scolaire précédente, mars : 30 % de la dotation de l'année scolaire en cours, juin : solde de la dotation de l'année scolaire en cours) sont précisées dans une convention jointe en annexe établie avec les OGEC (Organisations de Gestion de l'Enseignement Catholique) concernées pour une durée de 4 ans et à compter du 1er janvier 2023. Elle fera l'objet de la signature d'un avenant chaque année en décembre, indiquant le montant par élève pris en compte pour l'année scolaire en cours sur la base du compte administratif de l'année précédente.

Aussi après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les termes de la présente convention établie avec les OGEC concernées,

- d'autoriser Madame la Maire (ou son représentant) à signer cette convention et ses avenants à intervenir, ainsi que tous documents permettant sa mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité

D008 – PERSONNEL MUNICIPAL – MUTUALISATION DU SERVICE COMMUNICATION ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

VU le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L332, L313-1 et L542,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article L411 du Code général de la fonction publique,

Il est proposé au Conseil municipal :

Article 1 : Une convention de mise en commun de plusieurs services entre la Communauté de communes du Pays Fléchois et la Ville de la Flèche a été mise en place en 2016.

Au vu de la nature des missions de la Direction de la communication et des actions menées au titre des deux collectivités, il convient de mutualiser la direction selon les pourcentages suivants : 65 % des coûts de personnels à la charge de la ville et 35 % à la charge de la Communauté de communes.

Article 2 : d'autoriser Madame la Maire (ou son représentant) à signer l'avenant à la convention de mise en commun des services.
Article 3 : afin de permettre la mutualisation de la Direction de la communication et considérant que les postes sont créés au tableau des emplois de la Communauté de communes du Pays Fléchois, d'approuver la suppression de quatre emplois permanents à temps complet selon les modalités suivantes :

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Poste permanent supprimé ***(cadre d'emploi)***	**Temps de travail**	**Nbre de poste**	**Date d'effet**
Adjoint administratif territorial	100 %	1	16/01/2023
Rédacteur territorial	100 %	1	16/01/2023
Attaché territorial	100 %	2	16/01/2023

Mme Ménage rappelle tout l'intérêt de mutualiser le service communication au niveau de la Communauté de communes. C'est une belle avancée qui vient finalement régulariser les pratiques qui existent déjà et qui se sont construites au fil du temps. Cette mutualisation permet ainsi de mieux encadrer et mieux sécuriser le fonctionnement du service communication. Mme Nathalie Braud assurera la direction de ce service.

Adopté à l'unanimité

D009 – ACQUISITION (POUR PARTIE) DE LA PARCELLE BW 27 – TERRAINS A BATIR DANS LE PARC D'ACTIVITES DE LA JALÊTRE – RUE JACQUES REZE

En 2018, la société Brodard et Taupin, filiale du Groupe CPI, avait émis une proposition de vente à des porteurs de projet pour 5 000 à 6 000 m² de foncier sur la parcelle BW 27.

Afin de mieux aménager de nouvelles parcelles dans le Parc d'Activités de La Jalêtre, la Ville de La Flèche souhaiterait se porter acquéreur de ce foncier, qui jouxte la parcelle BW 116, qui appartient à la Ville.

Les services de la Ville ont évalué le montant des aménagements à effectuer afin de dévoyer le fossé se trouvant entre la parcelle BW 27 et la parcelle BW 116. Les travaux d'aménagements et actes notariés sont estimés à 18 000 €.

En fonction du dévoiement qui sera réalisé concernant le fossé et des relevés opérés par le géomètre, un morceau de parcelle d'environ 146 m² issu de la parcelle BW116 pourra être détaché à l'euro symbolique et intégré en échange de la cession de la parcelle BW27 consentie par Brodard et Taupin.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'accepter l'acquisition du foncier désigné ci-après, moyennant le prix de douze euros hors taxe le m² (12 euros HT/m²). Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Parcelle cédée à la Ville de La Flèche

Commune de LA FLECHE

Parcelle	Surface	Adresse
BW27	5 930 m² (à parfaire après bornage)	Rue Jacques REZE

- De désigner le cabinet de géomètre LOISEAU pour réaliser les documents d'arpentage : acquisition de la parcelle BW 27 pour partie et définition des futures parcelles,

- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant, en fonction du dévoiement et des relevés géomètres réalisés, à céder un morceau de parcelle d'environ 146 m² issu de la parcelle BW116 à l'euro symbolique.

- D'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié correspondant et toute pièce nécessaire à la réalisation de cette opération foncière.

Adopté à l'unanimité

D010 – VENTE (POUR PARTIE) DE LA PARCELLE BW 27 ET BW 116 – TERRAINS A BATIR DANS LE PARC D'ACTIVITES DE LA JALÊTRE – RUE JACQUES REZE

Afin de mieux aménager de nouvelles parcelles dans le Parc d'Activités de La Jalêtre, la Ville de la Flèche a acquis la parcelle BW 27 pour partie, jouxtant la parcelle BW 116, propriété de la Ville.

Après division parcellaire, la Ville de La Flèche peut ainsi proposer à l'entreprise Chausson Matériaux, qui avait fait part de son intérêt pour cet emplacement, l'acquisition d'un terrain d'environ 10 300 m². Sur la surface de terrain restant, la Ville de La Flèche pourrait possiblement y implanter sa future cuisine centrale.

Aussi, après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'accepter la vente du foncier désigné ci-après, moyennant le prix de quinze euros et soixante-cinq centimes hors taxe le m² (15,65 euros HT/m²), conformément à l'avis de France Domaines en date du 31 août 2022, à l'entreprise Chausson Matériaux,. Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Parcelles cédées à l'entreprise Chausson Matériaux

Commune de LA FLECHE

Parcelle	Surface	Adresse
BW27 BW116	10 300 m² (à parfaire après bornage)	Rue Jacques REZE

- D'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié correspondant et toute pièce nécessaire à la réalisation de cette opération foncière.

Mme la Maire souligne que cette opération permet de répondre à l'attente d'une entreprise dont les élus ont pu avoir connaissance grâce au travail de mise en relation du service action économique COGITO.

Adopté à l'unanimité

D011 – EXTENSION DU PARC ZOOLOGIQUE DE LA FLÈCHE : PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Parc zoologique de La Flèche, qui fut le premier parc privé de France, fait aujourd'hui partie des cinq premiers parc zoologiques français en nombre de visiteurs. Avec près de 400 000 visiteurs par an, il est la porte d'entrée touristique du territoire fléchois. Afin de poursuivre son développement, notamment en matière d'hébergement, d'accueil de nouveaux animaux, de conservation des espèces, d'éducation et de sensibilisation du public, le Parc zoologique de La Flèche envisage une extension de son parc, dans les respect des enjeux environnementaux sur lequel il se développe.

Les principales composantes du projet concernent le réaménagement d'une partie du parc actuel sur une emprise d'1 ha environ, une extension du parc animalier de 4,7 ha qui se développe essentiellement sur les parkings actuels et une extension liée au réaménagement des parkings sur une emprise d'environ 4,4 ha. Il s'agit notamment de développer de nouveaux espaces animaliers plus vastes pour améliorer les conditions de vie de certaines espèces déjà présentes au sein du parc et un nouveau type d'hébergement pour les visiteurs, nommé « guest-house ».

Ainsi, le Parc zoologique présente à la Préfecture de la Sarthe un dossier de demande d'autorisation environnementale (autorisation ICPE « installations classées pour la protection de l'environnement », autorisation IOTA « installations, ouvrages, travaux et activités », autorisation de défrichement et dérogation « espèces et habitat protégés »), et à la Mairie de La Flèche une demande de permis d'aménager.

Dans ce cadre, une enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale et la demande de permis d'aménager, a été organisée du 05 décembre 2022 à 09h00 au 06 janvier 2023 à 17h00 par la Préfecture de la Sarthe. Durant cette période, le dossier soumis à enquête comprenant notamment une étude d'impact et son résumé non technique, une description non technique du projet (autorisation environnementale), une notice paysagère (permis d'aménager), l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du pétitionnaire ainsi que l'avis du conseil national de la protection de la nature et la réponse du pétitionnaire étaient disponibles et consultables en Mairie de La Flèche. Un registre d'enquête permettant de consigner les observations et propositions du public était également joint à ce dossier. En application de l'article R.181-38 du code de l'environnement, un avis de la commune est également souhaité.

Le Parc zoologique de La Flèche, locomotive touristique du territoire, est un acteur économique majeur en termes d'emploi, d'hébergement et de consommation pour la Ville de La Flèche. Il convient donc de soutenir son développement.

Aussi, après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil municipal :

- D'émettre un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale émanant du Parc zoologique de La Flèche, et plus globalement, sur le projet dans son ensemble.

Mme la Maire rappelle que ce projet est une initiative privée que les services accompagnent. Une procédure est en cours. Le Commissaire enquêteur rendra son rapport et en fonction de ses conclusions la Ville décidera ou pas de délivrer le permis d'aménager. Quant aux riverains, elle comprend leurs inquiétudes. Ils seront reçus en mairie.

M. Nicolas Chauvin précise qu'effectivement c'est l'Etat qui instruit et dirige la procédure d'autorisation environnementale unique. La Ville, elle, est en charge du permis d'aménager, qui est instruit au regard des règles d'urbanisme, donc essentiellement du PLUi.

M. Mickaël Moreau-Chauvin intervient en expliquant qu'il a conscience que la délibération est purement technique et règlementaire. Néanmoins, il considère qu'il faut entendre et prendre en compte les inquiétudes des riverains. Il regrette que l'aspect environnemental et écologique n'apparaisse pas dans la délibération. De ce fait, il propose aux élus d'amender la proposition de délibération en ajoutant une mention sur la vigilance de la Ville quant au respect de l'environnement et de l'écologie.
M. Munsch tient lui aussi à souligner l'importance de prendre en compte les inquiétudes des riverains et notamment dans le cadre de l'étude du permis d'aménager.

Mme la Maire est tout à fait favorable à intégrer la préoccupation environnementale au texte de la délibération. Quoi qu'il en soit, la Ville doit attendre la remise du rapport du commissaire enquêteur pour prendre une décision sur le permis d'aménager. Il est évident qu'elle sera vigilante à la prise en compte des problématiques environnementales. Par ailleurs, la Ville a toujours été partenaire du développement du zoo. La concertation avec les riverains doit continuer, mais elle doit se faire avant tout entre les riverains et le zoo. Toutefois, il est essentiel de s'assurer que des solutions soient apportées s'il y a des problématiques.

M. Chauvin précise que la Ville doit se prononcer sur l'intérêt du projet pour le territoire et non pas sur l'impact environnemental qui relève de l'instruction du dossier par les services de l'Etat.

Comme le précise M. Munsch, la Ville rend un avis de principe.

Mme la Maire et M. Chauvin proposent donc à l'assemblée de modifier le texte de la délibération en précisant que : la Ville émet un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale émanant du Parc zoologique de La Flèche, « dans le respect des préoccupations environnementales et écologiques », et plus globalement, sur le projet dans son ensemble.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par les élus.

Enfin, Mme Dubreuil s'interroge sur l'objectif de l'intervention d'une avocate spécialiste de l'environnement. Se retourner contre l'Etat ou contre la Ville ?

M. Chauvin la renvoie vers les riverains pour le savoir. C'est eux qui l'ont contactée.

Pour conclure le débat, Mme la Maire assure qu'une vigilance particulière sera effectivement portée à la question environnementale dans ce dossier.

Adopté à l'unanimité

D012 – CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC – DEPOT ET GESTION DE DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE PAIN – QUARTIER DE VERRON

Dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'installation d'un distributeur de pain dans le quartier de Verron, dépourvu de boulangerie, plusieurs boulangers ont été sollicités. L'offre de la maison DEVILLIERS (36 rue la Boierie à La Flèche) a été retenue.

Dans le cadre de l'occupation du domaine public, une convention est établie entre la Ville de La Flèche et la Maison DEVILLIERS, pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2023. Elle sera renouvelée par tacite reconduction, dans la limite d'une durée de 10 ans.

La Ville de La Flèche met à disposition du boulanger un emplacement de 4 m² sur le parking situé au 7 rue de l'Eglise pour lui permettre l'installation d'un distributeur de pain.

La maison DEVILLIERS s'engage à fournir du pain 7j/7 et sur tous les jours et périodes de fermeture de la boulangerie notamment grâce à des partenariats avec d'autres boulangeries.

La Ville s'engage à fournir gracieusement les arrivées d'électricité conformes aux normes légales en vigueur ainsi qu'à maintenir le branchement permanent. Les frais d'ouverture des compteurs et les frais liés à la consommation resteront à la charge de la maison DEVILLIERS.

En contrepartie de l'autorisation d'occupation du domaine public octroyée par la Ville de La Flèche, la maison DEVILLIERS s'engage à verser une redevance annuelle fixée à 1 200 €.

Aussi, après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil municipal :

- D'autoriser Madame la Maire (ou son représentant) à signer la convention d'occupation du domaine public établie entre la Ville de La Flèche et la Maison DEVILLIERS et ses éventuels avenants,

- D'autoriser Madame la Maire (ou son représentant) à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente convention.

Mme la Maire rappelle que la Maison Devilliers s'est manifestée pour ce projet et de ce fait la convention d'occupation du domaine public a été rédigée en concertation. Dans un contexte où les boulangeries sont malmenées, ce travail partenarial est important.
M. Dangremont ajoute que le projet émane de la concertation des habitants dans le cadre de la démocratie participative et constate que ce distributeur de pains semble répondre à une réelle attente de la population puisque les ventes sont déjà importantes.

Adopté à l'unanimité

D013 – CHARTE DE JUMELAGE ENTRE LA FLÈCHE ET HUELMA (ESPAGNE)

Depuis quelques temps, la Ville de La Flèche souhaitait développer des relations d'amitié et de coopération avec l'Espagne.

Comme évoqué lors du conseil d'administration du 22 février 2022, le comité de jumelage de La Flèche a établi des contacts avec la Ville de Huelma en Espagne. Cette ville est située dans la province de Jaèn en Andalousie et compte environ 6 000 habitants.

Il a été convenu qu'en priorité des actions communes seraient mises en place autour de l'éducation, de l'enseignement, de la santé, du sport, de l'économie et de la culture, dans un premier temps. Des rencontres régulières seront organisées visant à promouvoir des relations d'amitiés et de coopération durables entre les habitants de ces deux communes.

La charte de jumelage entre La Flèche et Huelma est établie pour une durée indéterminée et prend effet à compter de sa signature.

Enfin, Madame la Maire rappelle que le comité de jumelage de la Ville de La Flèche sera en charge d'animer les relations à venir, d'organiser les échanges avec Huelma, comme il le fait déjà avec les villes jumelées (Obernkirchen, Chippenham), et les actions de coopération.

Aussi, après en avoir délibéré, il est demandé au Conseil municipal :

- D'approuver le jumelage de la Ville de La Flèche avec la Ville de Huelma,

- D'autoriser Madame la Maire à signer la charte de jumelage entre La Flèche et Huelma, ci-jointe, établie pour une durée indéterminée.

M. Kouyaté précise que le comité de jumelage recherche des familles pour accueillir des espagnols, et encourage à cet effet les élus à rejoindre le comité de jumelage.
Des lycéens seront accueillis en mars en Espagne et des collégiens fléchois ont déjà des contacts réguliers avec leurs homologues.
Mme Grelet-Certenais est confiante dans le projet qui était en réflexion depuis plusieurs années.

Adopté à l'unanimité

D014 – ADOPTION DE DÉCISIONS MUNICIPALES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI les explications de Madame la Maire et sur sa proposition,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22 résultant des dispositions de l'article 8 de la loi susvisée,

Vu la délibération n° DGS200525D003 du Conseil Municipal du 25 mai 2020 portant délégation du Conseil municipal de la Commune de LA FLECHE au maire et subdélégation aux adjoints au maire ;

PREND ACTE des décisions municipales suivantes :

N°	OBJET DE LA DECISION MUNICIPALE
DGS221215M031	Tarif de l'atelier art floral des 1er et 8 décembre 2022 organisé par le Pôle Seniors de la Ville de La Flèche
DGS221229M032	Convention attributive de subvention de l'Etat à la Ville de La Flèche au titre de l'année 2022 – Accompagnement des étrangers primo-arrivants

Le conseil municipal prend acte

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 40 minutes.

Le secrétaire de séance — La Maire

Guillaume CULORIER — Nadine GRELET-CERTENAIS

ANNEXE I

Le lundi 16 janvier 2023
Action Cœur de Ville
Actualité du programme
Action Cœur de Ville
VILLE DE LA FLÈCHE
Pays Fléchois
Conseil Municipal de la Ville de La Flèche

Action Cœur de Ville
SOMMAIRE
Thématique …… Habitat
Thématique …… Mobilité
Thématique …… Commerce et économie
Thématique …… Aménagement
Thématique …… Attractivité et services
Thématique …… Sport, culture et tourisme

La genèse du programme
Action Cœur de Ville

SABLÉ SUR SARTHE
VILLE DE LA FLÈCHE
Un binôme partenarial et stratégique
3 UNE CONVENTION-CADRE PLURIANNUELLE EN PHASES
❶ Préparation → jusqu'à fin septembre 2018
❷ Initialisation → de 1 à 18 mois
❸ Déploiement → jusqu'à fin 2022
DES ACTEURS MOBILISÉS
• Mairies et intercommunalités
• Partenaires régionaux publics et privés
• Services et agences de l'Etat
5 UN PLAN D'ACTION AVEC AXES DE DÉVELOPPEMENT
• Réhabilitation-restructuration de l'habitat
• Développement économique et commercial
• Accessibilité, mobilité et connexions
• Mise en valeur de l'espace public et du patrimoine
• Accès aux équipements, aux services publics et à l'offre culturelle et de loisirs
222 VILLES MOYENNES ET LEUR BASSIN DE VIE REDYNAMISÉS

Des partenaires engagés
an ct agence nationale de la cohésion des territoires
PRÉFET DE LA SARTHE Liberté Égalité Fraternité
Agence nationale de l'habitat Anah
BANQUE des TERRITOIRES
ActionLogement
Région PAYS DE LA LOIRE
Sarthe Le Département
Mais également les agences de l'Etat (CEREMA, ADEME etc.) et également les consulaires (CCI, CMA etc.)

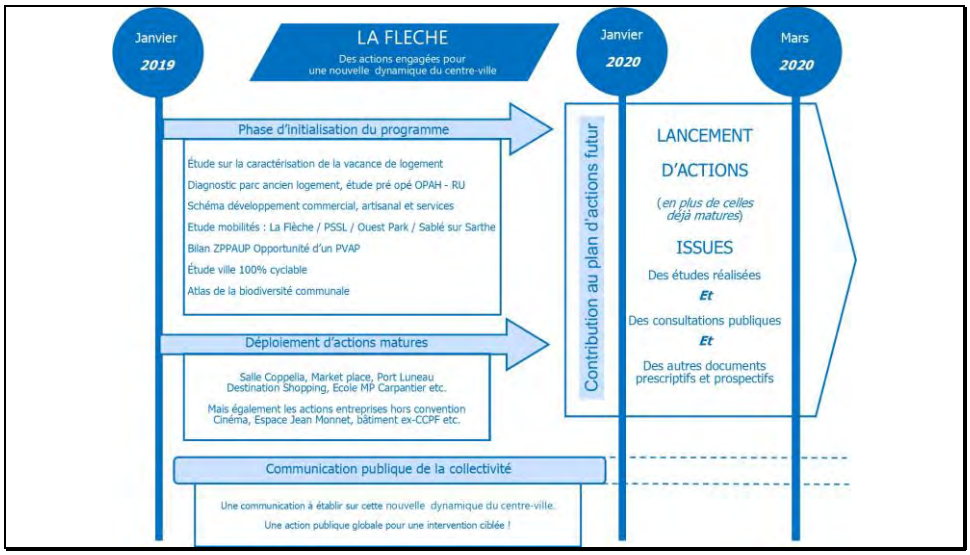
Janvier 2019
LA FLECHE
Des actions engagées pour une nouvelle dynamique du centre-ville
Janvier 2020
Mars 2020
Phase d'initialisation du programme
Étude sur la caractérisation de la vacance de logement
Diagnostic parc ancien logement, étude pré opé OPAH - RU
Schéma développement commercial, artisanal et services
Etude mobilités : La Flèche / PSSL / Ouest Park / Sablé sur Sarthe
Bilan ZPPAUP Opportunité d'un PVAP
Étude ville 100% cyclable
Atlas de la biodiversité communale
Déploiement d'actions matures
Salle Coppelia, Market place, Port Luneau Destination Shopping, Ecole MP Carpantier etc.
Mais également les actions entreprises hors convention Cinéma, Espace Jean Monnet, bâtiment ex-CCPF etc.
Contribution au plan d'actions futur
LANCEMENT D'ACTIONS
(en plus de celles déjà matures)
ISSUES
Des études réalisées
Et
Des consultations publiques
Et
Des autres documents prescriptifs et prospectifs
Communication publique de la collectivité
Une communication à établir sur cette nouvelle dynamique du centre-ville.
Une action publique globale pour une intervention ciblée !

Evolutions du programme *ACdV*

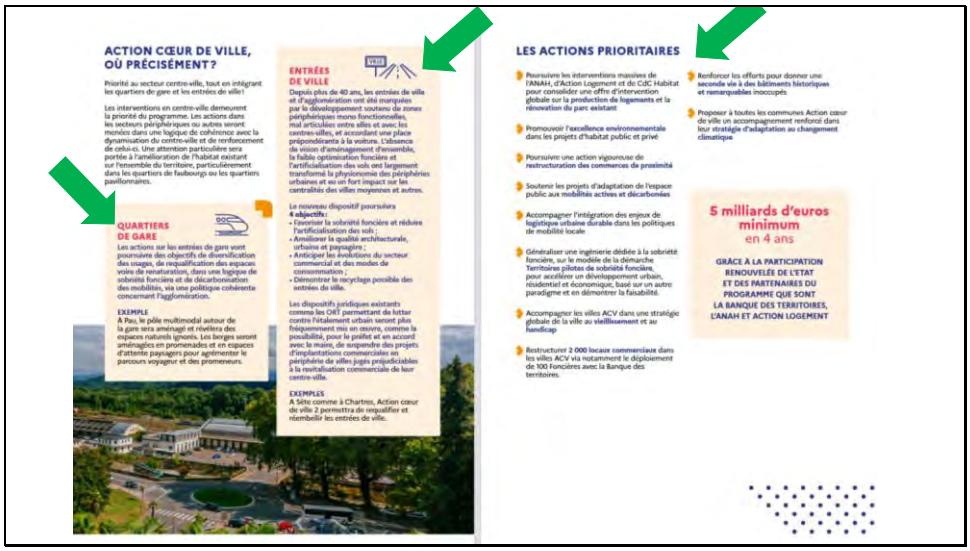

ACTION CŒUR DE VILLE, OÙ PRÉCISÉMENT ?

Priorité au secteur centre-ville, tout en intégrant les quartiers de gare et les entrées de ville !

Les interventions en centre-ville demeurent la priorité du programme. Les actions dans les secteurs périphériques ou autres seront menées dans une logique de cohérence avec la dynamisation du centre-ville et de renforcement de celui-ci. Une attention particulière sera portée à l'amélioration de l'habitat existant sur l'ensemble du territoire, particulièrement dans les quartiers de faubourgs ou les quartiers pavillonnaires.

QUARTIERS DE GARE

Les actions sur les entrées de gare vont poursuivre des objectifs de diversification des usages, de requalification des espaces voies de renaturation, dans une logique de sobriété foncière et de décarbonisation des mobilités, via une politique cohérente concernant l'agglomération.

EXEMPLE
À Pau, le pôle multimodal autour de la gare sera aménagé et révélera des espaces naturels ignorés. Les berges seront aménagées en promenades et en espaces d'attente paysagers pour agrémenter le parcours voyageur et des promeneurs.

ENTRÉES DE VILLE

Depuis plus de 40 ans, les entrées de ville et d'agglomération ont été marquées par le développement soutenu de zones périphériques mono fonctionnelles, mal articulées entre elles et avec les centres-villes, et accordant une place prépondérante à la voiture. L'absence de vision d'aménagement d'ensemble, la faible optimisation foncière et l'artificialisation des sols ont largement transformé la physionomie des périphéries urbaines et eu un fort impact sur les centralités des villes moyennes et autres.

Le nouveau dispositif poursuivra
4 objectifs :
- Favoriser la sobriété foncière et réduire l'artificialisation des sols ;
- Améliorer la qualité architecturale, urbaine et paysagère ;
- Anticiper les évolutions du secteur commercial et des modes de consommation ;
- Démontrer le recyclage possible des entrées de ville.

Les dispositifs juridiques existants comme les ORT permettant de lutter contre l'étalement urbain seront plus fréquemment mis en œuvre, comme la possibilité, pour le préfet et en accord avec le maire, de suspendre des projets d'implantations commerciales en périphérie de villes jugés préjudiciables à la revitalisation commerciale de leur centre-ville.

EXEMPLES
À Sète comme à Chartres, Action cœur de ville 2 permettra de requalifier et réembellir les entrées de ville.

LES ACTIONS PRIORITAIRES

- Poursuivre les interventions massives de l'ANAH, d'Action Logement et de CDC Habitat pour consolider une offre d'intervention globale sur la **production de logements** et la **rénovation du parc existant**
- Promouvoir l'**excellence environnementale** dans les projets d'habitat public et privé
- Poursuivre une action vigoureuse de **restructuration des commerces de proximité**
- Soutenir les projets d'adaptation de l'espace public aux **mobilités actives et décarbonées**
- Accompagner l'intégration des enjeux de logistique urbaine durable dans les politiques de mobilité locale
- Généraliser une ingénierie dédiée à la sobriété foncière, sur le modèle de la démarche Territoires pilotes de sobriété foncière, pour accélérer un développement urbain, résidentiel et économique, basé sur un autre paradigme et en démontrer la faisabilité.
- Accompagner les villes ACV dans une stratégie globale de la ville au **vieillissement** et au **handicap**
- Restructurer **2 000 locaux commerciaux** dans les villes ACV via notamment le déploiement de 100 Foncières avec la Banque des territoires.
- Renforcer les efforts pour donner une **seconde vie à des bâtiments historiques et remarquables** inoccupés
- Proposer à toutes les communes Action cœur de ville un accompagnement renforcé dans leur **stratégie d'adaptation au changement climatique**

5 milliards d'euros minimum
en 4 ans

GRÂCE À LA PARTICIPATION RENOUVELÉE DE L'ETAT ET DES PARTENAIRES DU PROGRAMME QUE SONT LA BANQUE DES TERRITOIRES, L'ANAH ET ACTION LOGEMENT

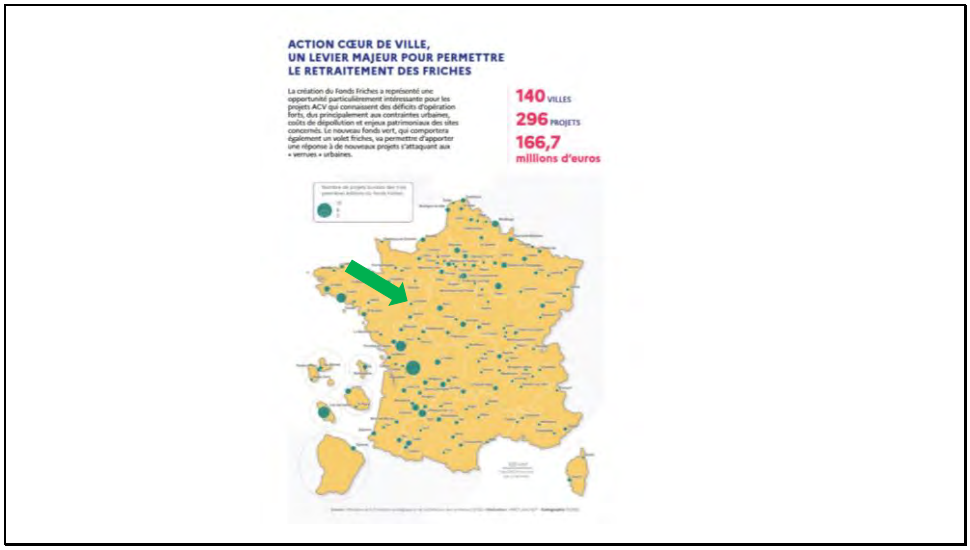

ACTION CŒUR DE VILLE, UN LEVIER MAJEUR POUR PERMETTRE LE RETRAITEMENT DES FRICHES

La création du Fonds Friches a représenté une opportunité particulièrement intéressante pour les projets ACV qui connaissent des déficits d'opération forts, dus principalement aux contraintes urbaines, coûts de dépollution et enjeux patrimoniaux des sites concernés. Le nouveau fonds vert, qui comportera également un volet friches, va permettre d'apporter une réponse à de nouveaux projets s'attaquant aux « verrues » urbaines.

140 VILLES
296 PROJETS
166,7 millions d'euros

Thématique habitat

Localisation : La Flèche

OPAH-RU Centre ville de La Flèche

Point d'étape - suivi des projets au 31/12/2022

	Contacts			Visites réalisées			Dossiers déposés *			Dont Projets subventionnés (=Dossiers accordés)			*Dont Dossiers soldés*		
	2021	2022	TOTAL	2021	2022	TOTAL	2021	2022	TOTAL	2021	2022	TOTAL	*2021*	*2022*	*TOTAL*
Total	135	67	**202**	39	34	**73**	13	16	**29**	12	13	**27**	*4*	*11*	***15***

**Dossiers déposés = projets pour lesquels au moins un dossier de financement a été déposé (ANAH ou collectivités ou autre)*

ANAH

Public-cible	Famille de travaux	Objectifs OPAH	Dossiers déposés en 2021	Dossiers déposés en 2022
PO	Energie	75	4	2
	Adaptation	35	4	3
	Dégradé	15	0	0
PB	Energie	18	0	0
	Dégradé	18	0	1
	Transf. Usages	6	0	0
Total	**/**	**167**	**8**	**6**
PO/PB	Rénovation de façade	28 façades	0	0

VILLE

Thématique	Aide mobilisable	Objectifs OPAH	Dossiers déposés en 2021	Dossiers déposés en 2022
Précarité énergétique	Prime énergie	50	6	6
Acquisition cœur de ville	Prime acquisition	25	3	10
Logements vacants	Prime vacance	25	2	7
Rénovation façade (en lien avec FdP)	Subvention façade	15	2	1
Rénovation copropriétés	Prime copropriété	7	0	1

Exemple d'une rénovation financée dans le cadre de l'OPAH-RU La Flèche (travaux en cours)

Propriétaire bailleur : réhabilitation d'un logement vacant de 69 m² dégradé

Programme de travaux :

- Gros œuvre -démolition
- Charpente - couverture
- Remplacement des menuiseries extérieures et de la porte d'entrée
- Travaux d'isolation
- Mise en place d'un système de chauffage
- Mise en place d'une VMC simple flux hygro-réglable de type B et d'un chauffe-eau électrique
- Revêtements de sols - Peinture
- Travaux d'électricité et de plomberie

Avant travaux

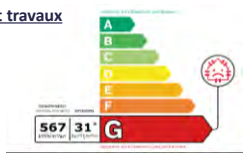

Après travaux

Gain énergétique estimé= 68%

Economies sur les charges = 2 243 € / an

Actions mises en œuvre

Effectués :
Forum énergie
Rencontre des acteurs de l'immobilier
Conférence bailleurs sur l'investissement locatif

A effectuer :
Guide des bonnes pratiques « Comment intervenir sur ma façade »
Présence du truck Soliha
Démonstrateur et nouvelle communication innovante
Diffusion des outils de communication auprès des artisans

7

Opération immobilière : Ilot Fontevrault

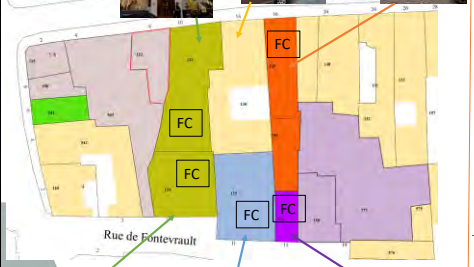

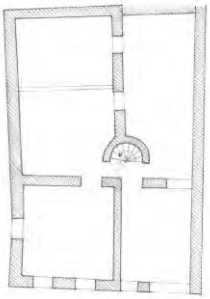

Extrait FC et FF pour le 11-13 rue Fontevrault

RDC *état projeté*

Opération immobilière : Ilot Fontevrault

Thématique habitat

Localisation : La Flèche / projet privé

OPERATION IMMOBILIERE LES CAPUCINS
Foncier ville

Fin d'année 2022

Avenant prorogeant la promesse de vente.
Diagnostics complémentaires avant démolition.
Déménagement du GEM.
Réception des rapports des BE suite aux diagnostics.
Lancement appel d'offres démolition.

Début d'année 2023

Sélection entreprise de démolition.
Instruction du plan de retrait amiante démolition.

Thématique habitat

Localisation : La Flèche / projet privé

Fin d'année 2023
Démarrage prévisionnelle travaux de construction.

Fin d'année 2025
Date de livraison prévisionnelle du projet.

OPERATION IMMOBILIERE LES CAPUCINS
Foncier ville

Printemps 2023

Phase de démolition.
Intervention de l'INRAP pour diagnostic préventif.
En fonction la DRAC statuera sur prescription ou pas.
Appels d'offres pour construction des bâtiments.

Avant l'été 2023

Lancement commercial de l'opération.

Thématique habitat

Localisation : La Flèche / projet privé

OPERATION IMMOBILIERE ANCIEN HOPITAL

Promesse de vente signée avec Histoire et Patrimoine intégrant les travaux de rénovation de la Chapelle.

Projet de réhabilitation de l'ancien couvent de la Visitation, inscrit aux Monuments Historiques.

Opération 100% résidentielle de logements au sein de l'ancien hôpital de La Flèche.

PC bien déposé avant la fin d'année.

Date limite de dépôt du PC inscrite dans la promesse de vente avec quelques évolutions à prévoir / entendues avec H&P

Thématique habitat

Localisation : La Flèche / projet privé

Ville de La Flèche : rôle de facilitateur sur ces projets

OPERATIONS IMMOBILIERES PRIVEES

Ancien hôtel particulier Salmon Martel du XVIIIème et XIXème (évolution du bâti) : intérêt pour le site d'acteurs de l'immobilier locaux et nationaux.

Propriété située au 63-65 rue Dauversière : également des acteurs locaux de l'immobilier intéressés, faisant actuellement des diagnostics de structure et consolidation pour un projet de réhabilitation

Thématique habitat

Localisation : La Flèche / projet Sarthe Habitat

OPERATION ECOLE LATOUCHE

Programmation 20 logements / viabilisation en cours.
Action Logement - AcdV :
> subvention de 1 065 000 € et un prêt de 1 599 000 €.

OPERATION CHAMP BAUDRY

PC accordé pour une programmation de 42 logements.
Action Logement - AcdV :
> subvention de 2 207 328 € et un prêt de 1 493 465 €.

OPERATION RUES CARPENTIER ET GALLIENI

PC accordé pour une programmation 4 logements.
Action Logement - AcdV :
> subvention de 277 756 € et un prêt de 119 038 €.

OPERATION LES GRAVAUX

Programmation 31 logements / projet en phase APD.

Thématique habitat

Localisation : La Flèche / projet communal

STRATEGIE FONCIERE ET ATTRACTIVITE

La Ville toujours très engagée au titre de fonciers disponibles et stratégiques :

- Foncier ancien cinéma (propriété ville) / AAP lancé
- Ancienne piscine (propriété ville) / projet d'AAP
- Ancienne gare (propriété SNCF) / Voir ci-dessous

Concernant le foncier SNCF attenant à ce site (7ha), il fait l'objet d'études complémentaires en terme d'analyses de la pollution existante : financées par le fond Action Cœur de Ville de la Région.

Thématique
Mobilité

Thématique mobilité

Localisation : La Flèche / projet communal

ABRIS VELOS SECURISES

Deux abris vélos sécurisés installés cette année :

- Un sur le site gare routière / Office de tourisme financé à 60% par le programme ALVEOLE.
- Un second Rue des Lavalois

ROND POINT DES MEDAILLES MILITAIRES

AAP Continuité cyclable 124 000 €
Région 79 000 €
Département 45 000 € *+ 80 000 € (tapis d'enrobé)*
Total 500 000 € ht

Début des travaux en mars 2023 pendant 4 mois

Thématique mobilité

Localisation : La Flèche / projets intercommunaux

PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE / CCPF

Dans le cadre de la loi LOM : établissement d'un PMS (en interne) comprenant diagnostic, axes stratégiques et actions liées à la mobilité, notamment celle du centre-ville et le lien de la Ville avec le territoire sabolien.

AUTRES PROJETS / CCPF

Echange en cours avec la Région concernant le Transport à la Demande.

Thématique mobilité

Localisation : La Flèche

Localisation : Sablé sur Sarthe

Aleop

RENFORT DE LA LIGNE DE CAR 203
LA FLÈCHE / SABLÉ-SUR-SARTHE

Uniquement sur réservation

Le Pôle Santé Sarthe et Loir à 15 minutes en bus

- DU LUNDI AU VENDREDI :
  - 1 trajet en matinée au départ du Pôle Santé Sarthe et Loir à 10h30 vers La Flèche,
  - 1 trajet l'après-midi au départ de La Flèche à 14h30.
- LE SAMEDI :
  - 2 trajets l'après-midi au départ de La Flèche à 13h39 et 16h49.

Attention : réservation obligatoire la veille de votre voyage avant 17h (12h le samedi pour une réservation le lundi) au **02 43 39 90 72**

Des horaires réguliers sont aussi proposés sans réservation

Thématique
Commerce et économie

Thématique commerce / économie

Localisation : La Flèche / projet communal

SIGNALETIQUE PROMO / INFO CENTRE-VILLE

Diagnostic et schéma directeur réalisés par le bureau d'étude Pivadis.

Etude stratégique subventionnée par la Région à hauteur de 70% dans le cadre du fond ACdV.

Echange en cours en interne pour identifier les priorités et les implantations à déployer en priorité : totems entrée de ville, signalétique générale et parking, cartographie situation commerces etc.

Thématique commerce / économie

Localisation : La Flèche

CONCOURS LANCE TA BOUTIQUE

Partenaires : 4 associations, 4 experts-comptables, 2 assureurs, 2 architectes d'intérieur, Anim'en Flech.

Accompagnement : pendant le concours par Cogito/CCPF puis des prestations offertes par l'expert-comptable, l'assureur et l'architecte.

Trois lauréats en 2021

Kraft : déco, ameublement
Les Petits Matelots : poissonnerie
Le Bruit des mots : librairie

Thématique commerce / économie

Localisation : La Flèche

AUTRES ACTIONS MENEES

2ème édition de l'opération « Visite ta boutique » visite de 5 locaux vacants par des porteurs de projet.

Formation Commerce du futur « Créer un espace de vente attractif et design » avec la CMA et la Région.

Jeu du cinéma avec la distribution de « collerettes » dans les bars et restaurants pour gagner des places.

Balad'en Flèche « Visite historique du centre-ville » proposée par la CCPF, la Ville et l'Office de tourisme

Thématique commerce / économie

Localisation : La Flèche / projet communal

AUTRES ACTIONS MENEES

Carte numérique des commerces
AAP « Librairie » et « restaurant » îlot du cinéma
Aide aux façades commerciales et charte Terrasses

En 2021, 25 commerces repris/créés en centre ville. Poissonnier, fromager, libraire, boutiques de décoration et de créateurs, vêtements, bien être, téléphonie, enfance, barbiers, restaurants etc.

En 2022, dynamique se poursuivant rues de la Dauversière et Grollier : laverie, boutique seconde main, vêtement homme, construction maisons, salon de coiffure, tatouage, crêperie etc.

Thématique commerce / économie

Localisation : La Flèche

CREATION D'UNE DRIVE BOX

Projet mené par Anim'en Flech.

Subvention de la Région des Pays de la Loire dans le cadre de l'AAP « Commerce du futur ».

Subventions Ville et Communauté de Communes.

Mise en place d'un drive réfrigérée permettant de retirer ses commandes auprès de commerçants locaux et produits locaux également.

Thématique commerce / économie

Localisation : La Flèche

ANIM'EN FLECH
Panonceau d'or 2022 au challenge CCI

132 adhérents, 1/3 des commerçants du Pays fléchois

Mise en place et animation de Achetezalafleche.fr

Création des CHEQ'Kdo/CHEQ'Bonus, subvention de la Communauté de communes pour 20% d'achats offert

Mise en place de nombreuses animations : jeu de Saint-Valentin, jeu de la fête des mères et pères, braderie Commerc'en fête, grand jeu de la voiture, marché de Noël et animations de Noël, défilé de mode, halloween et prochainement un salon du mariage

Thématique commerce / économie

Localisation : Ville et Communauté de communes

Le territoire fléchois a également reçu le prix national « Ma Ville Mon Artisan » de la CMA France.

La reconnaissance d'un travail réalisé par la CCPF, son service Action économique Cogito, le Club des entreprises du Pays fléchois, Anim'en Flèch - l'Outil en main et les entreprises du territoire.

De nombreuses actions menées pour accueillir les entreprises artisanales et la mise en valeur des métiers artisanaux.

Les actions félicitées sont notamment :

- La mise en place de Cogito, son accueil, sa formation des porteurs de projet,
- L'organisation du Salon du Savoir faire par un collectif d'artisans et chefs d'entreprise,
- La construction de bâtiments pour l'accueil d'entreprises artisanales,
- Le partenariat avec la CMA des Pays de la Loire pour le lancement de nouvelles actions,

Et tant d'autres actions qui permettent aux entreprises de s'installer avec plus de sérénité !

MA VILLE MON ARTISAN

La présidente de la Communauté de communes, Mme Grelet-Certenais, a reçu le prix lors du Congrès des Maires.

Thématique commerce / économie

Localisation : La Flèche / projet communal

Dispositif FLUX VISION

Mesurer la fréquentation du centre-ville

Octobre : 2020 - 2021 - 2022
Décembre : 2020 - 2021 - 2022
Juin : 2020 - 2021 - 2022

Montant de l'opération

Coût 9000 € ht
Financé à 80% par la Banque des Territoires

Thématique *Aménagement*

Thématique opération d'aménagement

Localisation : La Flèche / projet communal

AMENAGEMENT DU SITE DE PORT LUNEAU

Bureau d'étude Phytolab missionné pour la MOe.
… phase esquisse terminée

Phase APD en cours d'achèvement.
… trois phases identifiées

Réalisation prioritaire : balade en bord de Loir.
… pour ensuite aménager jusqu'au front bâti

Projet identifié par l'Etat comme prioritaire.
… exemple : Fond Vert, Dsil, Mobilité active etc.

AMENAGEMENT DE LA PLACE HENRI IV

Mission MOe infructueuse, financement projet à préciser.

Thématique opération d'aménagement

Localisation : La Flèche / projet communal

AMENAGEMENT PARC - JARDIN DE LA PROVIDENCE

Coût de l'étude 9 750 € HT.
Financée à 50% par la Région dans le cadre du TEN

Etude en cours.

1er COPIL avec présentation de 3 scénarii en novembre.
Le BE travaille dorénavant sur un scénario plus précis.

Ce site fait l'objet d'accueil, dans le cadre de cette année scolaire, d'une classe de TPS et PS « école du dehors » et une classe de MS/GS pour travailler sur les 4 saisons (école Pasteur).

Thématique
Attractivité et services

Thématique attractivité et services

Localisation : Pays fléchois / projet intercommunal

STRATEGIE D'ATTRACTIVITE

Réalisation d'une boîte à outils composée de codes graphiques identifiés, de messages fortement marqués par un régime de valeurs locales et la constitution d'une stratégie basée sur l'usage et les attentes.

Méthodologie : partir des cibles identifiées (touristes, clients locaux, promoteurs immobiliers, porteurs de projets éco, salariés des collectivités, entreprises) et envisager une stratégie propre à chacune avec des axes communs.

Thématique attractivité et services

Localisation : La Flèche / projet communal

Ces économies sont affectées au remboursement des avances consenties par la Banque des Territoires, voire au financement de nouveaux projets.

PLAN 1000 ECOLES

Etudes énergétiques des écoles financées à 100% par la Banque des Territoires.

Réalisation d'audits énergétiques des écoles André Fertré, Descartes et Marie Pape Carpantier, par la société AKAJOULE.

Une demande de subvention au titre de la DSIL pour financer ce projet, a été déposée mi-décembre 2022.

Le projet d'ensemble bénéficie du dispositif d'intracting : dispositif financier innovant qui consiste à réaliser des travaux de performance énergétique générant des économies d'énergie avec un temps de retour de l'ordre de 13 ans.

Thématique attractivité et services

Localisation : La Flèche / projet communal

PLAN S'GREEN

Etudes sur la végétalisation des cours d'école financées à 100% par la Banque des Territoires.

Les écoles André Fertré et Descartes ont été étudiées dans ce cadre par CDC Biodiversité.

Identification faisabilité et dimensionnement d'une opération de végétalisation des cours : expertises, diagnostic écologique, programme végétalisation, consultation acteurs, chiffrages.

Thématique
Sport, culture et tourisme

Thématique sports et loisirs

Localisation : La Flèche / projet communal

AMENAGEMENT ESPACE DE LOISIRS JEUNES

Site en proximité Office de tourisme / gare routière.

Réhabilitation, modernisation et extension.

Espace dédié à la glisse urbaine : skate, trot, bmx.

Mais également au basket notamment 3x3.

Coût total : 192 851 €

Subvention Etat PEP DRAJES : 68 873,00 €

Subvention Département : sollicitée / en attente

Thématique culture et patrimoine et tourisme

Localisation : La Flèche / projet communal

PROGRAMMATION STREET ART

Initié en 2019 dans le cadre du programme ACdV. Dès l'établissement de la fiche, ABF associé.

Depuis le service culture accompagne le développement de plusieurs fresques.

Engagé dans une dynamique plus large « art hors les murs », un montage financier pourrait être engagé sous forme de mécénat.

Thématique culture et patrimoine et tourisme

Localisation : La Flèche / projet communal

PARCOURS NUMERIQUE DE DECOUVERTE

Développé par la société BALUDIK.

Coût 12 000 € HT subventionné à 50% par la BdT.

Deux parcours développés et en ligne depuis juin.

- Une équipe pour Lucette : découverte naturaliste et ludique des lacs de la Monnerie.
- Le mot de passe : aventure historique et écologique avec Lucette, du centre ville aux lacs de la Monnerie.

Thématique culture et patrimoine et tourisme

Localisation : La Flèche / projet communal et projet privé

NOUVEAU CINEMA

La réhabilitation de l'ilot a reçu la mention spéciale du jury des Rubans du patrimoine 2022.

NOUVELLE LIBRAIRIE

Ouverte en mars dernier, Le Bruit des Mots a un début d'activité à la hauteur de leurs attentes.

La librairie a remporté le prix de l'espace intérieur lors du Grand Prix Livres Hebdo des librairies.

Merci de votre attention